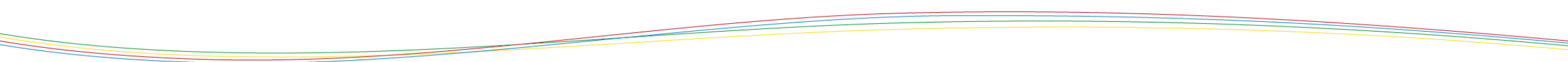




**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BASSIN AUTERIVAIN**  
Haut-Garonnais

# Convention territoriale globale

**Territoire CCBA  
2022-2026**



# La CTG: qu'est-ce que c'est?



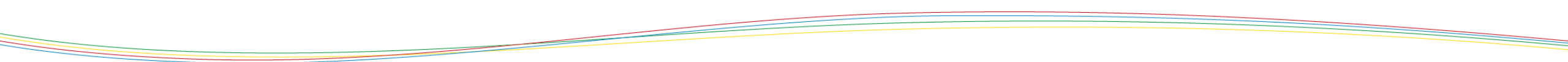
Un outil de pilotage



Un outil d'aide à la décision



Un outil de concertation



# La CTG: qu'est-ce que c'est?

## Finalité

- Renforcer l'attractivité du territoire

## Objectif

- Mettre en œuvre une vision territoriale globale et transversale de l'ensemble des services rendus aux familles

## Approche

- Créer au travers d'une feuille de route intégrée une dynamique associant l'ensemble des métiers et des expertises de façon à croiser les regards, enrichir la connaissance du territoire et en connaître les besoins

## Leviers

- Clarifier l'action de chacun
- Gagner en efficacité

## Démarche

- Établir un diagnostic partagé et objectif des problématiques et des besoins
- Définir les enjeux prioritaires pour le territoire
- Déployer le plan d'actions formalisé

# 4 axes définis pour le territoire CCBA

**1**

Structurer une politique enfance-jeunesse coordonnée et partenariale pour mieux répondre aux besoins des familles et des jeunes

**2**

Renforcer l'accompagnement des familles avec enfants sur le territoire

**3**

Poursuivre le travail engagé par la CCBA en matière de diversité d'accueil des jeunes enfants

**4**

Coordonner et faire vivre le projet social

# 11 objectifs

- Développer ou restructurer l'offre à destination des enfants sur certaines zones du territoire dépourvues
- Proposer une offre d'accueil et d'accompagnement de la jeunesse adaptée aux besoins et problématiques rencontrés par ce public (aller vers, itinérance, prévention jeunesse, accompagnement des jeunes en décrochage scolaire/isolés, initiatives favorisant la mobilité, projets par et pour les jeunes...)
- Définir et structurer une réelle coordination partenariale enfance-jeunesse animée
- Renforcer et améliorer la communication globale à destination des familles avec enfants sur le territoire
- Développer une offre de soutien de la parentalité coordonnée et pilotée à l'échelle de la CCBA avec les partenaires
- Poursuivre et accentuer le partenariat des acteurs de l'action sociale locale (CCAS, CAF, Département, MFS, centre social, etc.) pour lutter contre la précarisation des familles
- Améliorer la mobilité des familles et des jeunes précarisés
- Valoriser le métier d'assistant maternel et l'articulation des modes de garde
- Développer une offre d'accueil positionnée sur l'insertion professionnelle des parents
- Poursuivre et renforcer la coordination entre les structures d'accueil du jeune enfant sur le territoire, les RPE et les partenaires
- Assurer le pilotage, la gouvernance et le suivi de la CTG

# 21 fiches -actions

- 1 - Développer l'offre CLAS sur le territoire de la CCBA
- 2 - Améliorer l'accueil d'enfants en situation de handicap sur les structures
- 3 - Favoriser l'accès à une offre périscolaire et extrascolaire sur l'ensemble du territoire pour l'enfance et la jeunesse (ALSH, CLAC)
- 4 - Mettre en place des dispositifs de consultation du public jeune sur l'ensemble du territoire
- 5 - Développer une offre d'accueil jeune itinérante
- 6 - Encourager et valoriser l'engagement des jeunes
- 7 - Mettre en place et animer une coordination enfance-jeunesse sur le territoire de la CCBA
- 8 - Mettre en place une cellule de veille sur des situations spécifiques
- 9 - Déployer plusieurs outils de communication et d'information auprès des familles
- 10 - Mettre en place un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant sur le territoire
- 11 - Développer une offre d'animation de territoire au service du soutien parental

- 12 - Poursuivre et élargir les réflexions du GRAPA à l'ensemble du territoire
- 13 - Faciliter la coordination des acteurs de l'action sociale en faveur de l'accès aux droits familles fragilisées
- 14 - Améliorer la mobilité des familles et des jeunes précarisés
- 15 - Poursuivre les échanges avec Pôle Emploi sur la valorisation du métier d'assistant maternel
- 16 - Mettre en place la labellisation « AVIP » sur le territoire
- 17 - Renforcer l'information sur la place du RPE comme guichet unique
- 18 - Poursuivre la coordination des acteurs de la petite enfance
- 19 - Organiser la gouvernance de la démarche CTG
- 20 - Conforter le rôle de la coordination CTG avec la mise en place d'un poste de chargé de coopération CTG
- 21 - Conduire l'évaluation de la CTG